

CERTIFICAT MÉDICAL VALABLE TROIS ANS, MAIS PAS POUR TOUS!



Le 31/08/2016

Le ministère des sports annonce une simplification des règles de nécessité du certificat médical pour la pratique sportive. Sa validité passe ainsi à trois ans... Mais attention, pas pour tous les coureurs.

Jusqu'ici, un certificat médical de non contre-indication sportive devait être renouvelé chaque année pour renouveler une licence sportive. Cette obligation constituait une contrainte forte pour les sportifs ou les parents, notamment à l'occasion de la rentrée scolaire ou autour du 1er janvier, et une charge de gestion non négligeable pour les clubs. Patrick Kanner, ministre de la ville de la jeunesse et des sports a souhaité simplifier les règles dans l'intérêt de tous.

A partir de cette rentrée 2016:

- les activités sportives facultatives proposées dans les collèges et lycées seront désormais dispensées de certificat médical, comme les activités d'EPS obligatoires pour lesquelles l'aptitude des jeunes à la pratique du sport est présumée ;
- en ce qui concerne le renouvellement des licences, un certificat ne sera exigé qu'une fois tous les trois ans (au lieu d'une fois par an). Les autres années, le licencié remplira un questionnaire de santé lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant, une visite médicale annuelle. Sinon, il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas.
- ce certificat médical vaudra pour la pratique du sport en général, à l'exception éventuellement d'une ou plusieurs disciplines, et non pour une seule discipline (comme c'était le cas jusqu'ici).

Pour certaines disciplines qui présentent des risques particuliers pour la santé ou supposent une condition physique parfaite, comme la plongée, le parachutisme ou la boxe, le certificat médical restera annuel et l'examen médical sera renforcé en considération des caractéristiques de la discipline.

A la lecture de ce communiqué, une interrogation demeurait concernant la durée de validité du certificat médical exigé à chaque inscription à une course, par un coureur non licencié. **Renseignement pris auprès du Ministère, la réforme ne concerne pas cette catégorie de sportifs. Les coureurs non licenciés sont donc toujours obligés de disposer d'un certificat médical de moins d'un an pour s'inscrire à une compétition, « pour le moment », nous a-t-on précisé.** Voilà en tout cas un argument de plus en faveur de la licence.

A LIRE AUSSI



COURSES

TOUS ATHLÈTES !

Le 26/06/2009



COURSES

UN SPRINT AUX TROIS ROCS...

Le 26/05/2010



COURSES

FERMETURE DES INSCRIPTIONS POUR LA PARISIENNE DANS TROIS JOURS !

Le 30/07/2010



SANTÉ FORME

COURSE À PIED : UNE SURVEILLANCE MÉDICALE INDISPENSABLE

Le 06/06/2010



COURSES

LES FOULÉES MONTERELAISES FÊTERONT LEURS 25 ANS LE 24 OCTOBRE PROCHAIN

Le 30/09/2010

témoignage marathon de Paris - Martial COULON

COURSES

RÉCIT : LE MARATHON DE PARIS DANS TOUS SES ÉTATS

Le 20/04/2010

1

Abonnez-vous à la newsletter

LE CALCULATEUR DE VITESSE ET DISTANCE

Saisissez au moins 2 paramètres

Distance (km)

Temps de course

Vitesse (km/h)

Allure (mm:ss)

VALIDER

FCM : VOS VALEURS CIBLES

Réalisez le test de terrain pour connaître votre fréquence cardiaque et déterminez vos zones cibles

Votre FCM

Ex : 000

VALIDER

ARTICLES POPULAIRES



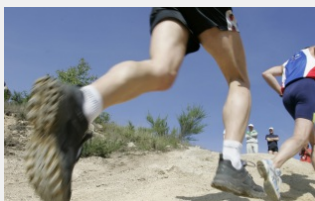
COURSES

Galerie photos : marathon du mont saint michel 2017



COURSES

La galerie photos de la pastourelle 2017



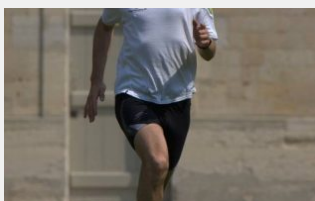
SANTÉ FORME

Douleurs au mollet : 6 blessures récurrentes chez le coureur



SANTÉ FORME

Le petit déjeuner d'avant course



SANTÉ FORME

Le genou du coureur

TEST DE COOPER

Parcourez la plus grande distance possible en 12 minutes

Distance en km

Ex : 07,100

VALIDER

RECHERCHER

Toutes les épreuves de course à pied en France

Tous les marathons

Tous les semi-marathons

Tous les trails courts

Tous les trails longs

Tous les ultra-trails

COURIR

Lexique du coureur

Recherche de chaussures

Les bonnes raisons de courir

Entraînement : préparer votre marathon

Passer du semi au marathon

Reprise course à pied après blessure

Le forum des coureurs

JOGGING INTERNATIONAL

Espace organisateurs

Numéro en kiosque

Anciens numéros

Conditions générales d'utilisation

Mentions légales

Publicité

Contact

Qui sommes-nous ?

LE RÉSEAU **MOVE** PUBLISHING

Sport : Golf Magazine, Le Cycle

Auto : L'automobile Magazine

Moto : Moto Journal

Tourisme : Camping-Car Magazine, Camping France, MyCamping.com, Les plus beaux campings, Campings & Plages

Professionnels : L'Officiel du Cycle, de la Moto et du Quad , L'Officiel des terrains de camping